

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 54 (1974)
Heft: 3

Artikel: L'industrialisation en province : créations d'emplois
Autor: Hannart, M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-886361>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'industrialisation en province : créations d'emplois

L'industrialisation en province est l'œuvre des entreprises qui n'invoquent plus l'idée que l'industrie a d'autres vocations que celle de sauver des régions en péril ; c'est aussi l'aboutissement d'une réflexion d'ensemble de l'Etat sur le coût pour le pays du dépérissement des régions, et sur les possibilités qu'elles offrent au contraire lorsqu'on est décidé à ne pas les dédaigner.

Les fruits naturels de ces deux attitudes ont été les créations d'emplois ; si l'heure n'est pas au bilan, car l'industrialisation n'est pas achevée, il n'est pas déplacé cependant de marquer par quelques chiffres combien les premiers résultats sont positifs.

	Progression des effectifs salariés (*) (ASSEDIC) 69-72	Créations d'emplois avec l'aide de l'Etat 69-73	Nombre de primes accordées
Alsace	+ 49 500	5 264	62
Aquitaine	+ 36 600	19 815	195
Auvergne	+ 32 400	6 117	132
Bourgogne	+ 46 600	6 626	44
Bretagne	+ 59 600	22 990	368
Centre	+ 68 350	1 711	23
Champagne- Ardenne	+ 26 800	4 989	33
Franche-Comté ..	+ 31 700	1 383	15
Languedoc- Roussillon ..	+ 21 400	4 256	44
Limousin	+ 14 300	6 294	139
Lorraine	+ 48 800	20 454	154
Midi-Pyrénées ..	+ 44 400	17 941	245
Basse-Normandie.	+ 35 000	4 873	84
Haute-Normandie.	+ 42 700	3 959	18
Nord-Pas-de-Ca- lais	+ 85 800	30 019	93
Pays de la Loire.	+ 83 400	25 393	254
Picardie	+ 49 900	2 092	18
Poitou-Charente ..	+ 41 300	19 554	185
Provence-Côte d'Azur-Corse ..	+ 53 400	1 912	19
Rhône-Alpes ..	+ 128 900	12 308	135
Total	996 800	215 000	2 260

(*) Ces chiffres comprennent les emplois industriels et tertiaires. Il s'agit de données nettes : nombre d'emplois créés - nombre d'emplois disparus.

Le développement de l'industrie en province a permis une meilleure répartition des revenus et soutenu l'emploi. Mais en outre, au travers de son succès, on a pu voir émerger une « idée régionale » parmi les responsables et les industriels locaux, et apparaître de nouveaux besoins, dits « qualitatifs », qu'il faudra de plus en plus prendre en compte dans la conception de l'industrialisation. La création d'emplois offre l'occasion unique d'une mise à neuf des conditions de vie en province ; il convient de saisir cette chance au travers des revendications nouvelles qui se font entendre dans les régions.

Il ne paraît pas inutile au préalable d'analyser l'industrialisation en province, de chercher ce que recouvrent ces créations d'emplois.

C'est aux initiatives conjointes des entreprises et de l'Etat qu'en revient la responsabilité, mais le succès ne doit pas faire illusion, car sans même évoquer les disparités régionales, le processus d'industrialisation montre aussi des faiblesses.

Le rôle des entreprises : trois phénomènes nouveaux

Les *entreprises* ont très vite pris conscience que leur implantation n'était pas seulement un fait industriel, mais aussi un fait régional. Leur participation à l'industrialisation a résulté de trois phénomènes nouveaux, dont les effets doivent être appréciés de manière nuancée.

Evolution du choix du lieu d'implantation

Les entreprises ont considérablement affiné leurs critères de choix d'un lieu d'implantation ; en même temps elles ont renversé l'ordre d'importance qu'elles accordaient à chacun.

Une étude récente des facteurs de localisation montre ainsi que l'environnement social est devenu déterminant : les disponibilités de main-d'œuvre, les conditions de rémunération, le climat social dans la région, le cadre de vie ont pris une grande importance pour les industries en croissance, (mécanique, métaux, aéronautique, construction électrique, etc.) ; l'environnement économique vient ensuite : tissu industriel, services aux entreprises, activités tertiaires ; les critères proprement physiques de l'espace industriel : transport, matières premières, énergie, communications, n'apparaissent qu'enfin. Et c'est ainsi qu'un critère classique comme les transports est aujourd'hui rejoint par un facteur moderne : l'environnement naturel.

Les entreprises, de moins en moins tributaires de la géographie physique, ont donc porté une plus large attention à d'autres régions que celle où des choix antérieurs les avaient fait naître.

Parallèlement, l'idée selon laquelle l'efficacité industrielle repose sur la concentration, et que celle-ci doit nécessairement prendre une forme géographique n'est plus toujours admise comme une vérité d'évidence : la réunion sous une direction unique des moyens de production n'implique plus que ceux-ci doivent être physiquement concentrés, et lorsque cette concentration doit néanmoins être réalisée pour des raisons de rentabilité, cela ne veut plus dire qu'elle doive se faire dans des zones déjà denses ; enfin, on observe depuis un certain nombre d'années une tendance à la miniaturisation des unités de production de la part d'entreprises même importantes, qui jugent préférable de multiplier des établissements à taille humaine plutôt que de développer indéfiniment les établissements existants.

La plus grande liberté dont disposent ainsi les entreprises pour choisir leur implantation, et qui les oriente davantage vers les régions en voie d'industrialisation, est cependant balancée par les contraintes qu'impose une telle politique. Il est arrivé que des entreprises, faute de les avoir aperçues à temps, aient manqué des opérations industrielles.

Une grande attention doit en effet être portée au degré d'exiguïté et de rigidité du marché de l'emploi dans les régions peu industrialisées. Les efforts pour l'amoinrir par une politique de formation professionnelle et de relèvement des salaires ne peuvent porter rapidement leurs fruits.

Il est également difficile aux entreprises nouvellement implantées dans des régions éloignées des centres économiques majeurs de disposer d'un pouvoir de décision totalement autonome. Or, de plus en plus, les responsables de ces régions et de ces entreprises prennent conscience de la dilution de leur responsabilité et de la dépendance locale. Des conflits violents en sont résultés à plusieurs reprises.

Enfin des cas concrets ont parfois montré une certaine indifférence de la part des entreprises qui s'implantaient dans une région aux perturbations que pouvait occasionner leur arrivée sur le marché de l'emploi : soustraction de main-d'œuvre à d'autres entreprises, perturbation de l'activité agricole, effets sur l'équilibre des salaires, etc.

Les entreprises qui étendent leurs activités dans leur région d'origine ont pour leur part donné plus fréquemment l'exemple d'une attention véritable à ces perturbations.

Les effets des implantations étrangères

L'arrivée des entreprises étrangères en France, témoin indiscutable du dynamisme de l'industrialisation, lui a été du même coup très profitable, souvent parce que les firmes étrangères, moins dépendantes du marché national, sont plus disposées à répondre aux sollicitations des Pouvoirs publics pour contribuer à résoudre les problèmes de reconversion des zones développées et à améliorer l'équilibre général du développement économique sur l'ensemble du territoire. La création d'emplois nouveaux a été leur apport essentiel, et d'autant plus que ceux-ci se sont révélés plus stables, mieux rémunérés et mieux formés que la moyenne.

Ainsi, il est remarquable, comme les missions régionales l'ont montré, que depuis quelques années les nouvelles implantations étrangères se soient faites dans des régions telles que le Nord, les Pays de Loire, l'Alsace ou la Lorraine, la pénétration en région parisienne étant pour les firmes industrielles moins rapide.

De plus, les implantations étrangères, en raison de la dimension généralement importante de leurs marchés, ont

souvent un rôle stabilisateur face aux variations de la conjoncture économique nationale : elles tonifient ainsi les structures industrielles locales.

Cependant, un récent rapport de la Datar à ce sujet indiquait que la contribution des étrangers à l'industrialisation en province n'était pas toujours aussi positive : les retombées économiques de leurs investissements, autres qu'en termes d'emplois, ne sont pas très importantes lorsque ces firmes n'effectuent pas leurs achats sur place, leur recours à la sous-traitance en France est souvent moindre, et leur potentiel d'innovation technologique n'est pas toujours profitable aux entreprises françaises locales.

Ces faiblesses ne sont certes pas le cas général, mais elles conduisent à penser qu'une politique plus claire et plus précise à l'égard des investissements étrangers pourrait être menée.

Le dynamisme du patronat dans les régions

Enfin le dynamisme dont ont témoigné les Unions inter-professionnelles régionales et les Chambres de commerce et d'industrie, a pu servir en maintes occasions de point d'appui à l'industrialisation en province.

L'expérience acquise par le Patronat régional au sein des Coder, sa participation active et originale aux travaux du Comité économique et social, ont permis dans certaines régions de faire naître de véritables politiques industrielles, reposant parfois sur de véritables chartes conclues avec les autorités locales et s'appuyant sur les équipements publics demandés à l'occasion de la préparation des tranches régionales du Plan.

A ces occasions, des analyses plus fines de la structure régionale de l'emploi, et des spécificités de chaque province, ont soutenu les initiatives prises pour attirer les entreprises, et ont été à l'origine de réussites industrielles qui, par leur valeur d'exemple, ont eu des effets incitatifs tant vis-à-vis des entreprises anciennement établies, que pour attirer d'autres firmes de l'extérieur.

Force oblige cependant à constater que ce sont les régions qui avaient déjà une vieille tradition industrielle qui se sont montrées les plus dynamiques, et que si les Pouvoirs publics n'avaient pas joué à l'occasion un rôle de catalyseur des initiatives locales, certaines régions n'auraient pas su attirer les implantations industrielles qui, pourtant, se sont révélées après coup des réussites.

L'expérience montre en effet que deux écueils guettent le dynamisme patronal des régions en voie d'industrialisation : celui de ne pas se montrer assez sélectif dans les choix industriels d'une part, faute d'une analyse assez serrée et critique des besoins et capacités de la main-d'œuvre locale ; et d'autre part, celui de se reposer sur les lauriers obtenus par l'Etat ou les Collectivités locales à la suite de leurs investissements propres, ou un effort permanent et renouvelé de promotion de l'image régionale est indispensable car celle-ci peut se dégrader quand bien même un développement important de la capacité d'accueil régionale se poursuivrait.

On ne saurait trop insister sur l'importance de l'image que donne une région d'elle-même, tant vis-à-vis de l'intérieur que de l'extérieur ; la définition d'une identité et d'un ensemble de vocations régionales est la condition d'un comportement industriel dynamique et d'une attractivité véritable pour les implantations créatrices d'emplois.

La politique de l'Etat : finalité humaine et respect des impératifs industriels.

Il faut rendre justice à l'Etat pour ses très importants investissements de toute nature dans l'aménagement du territoire, et dans l'industrialisation en particulier. Le développement des infrastructures a été pour celle-ci un facteur déterminant. L'Etat a été d'autre part attentif

à faire de l'aménagement du territoire un instrument pour mieux répartir les revenus et à prendre en compte les aspirations légitimes de chaque région. Une telle finalité « humaine » est d'autant plus méritoire que l'Etat a porté une grande attention à l'inscrire dans le cadre de la recherche de la croissance industrielle, et à respecter les impératifs techniques des entreprises. Les 215 000 emplois créés en 5 ans grâce à son aide sont là pour l'attester.

L'Etat, et en premier lieu la Datar, s'est attaché à examiner les problèmes d'industrialisation régionale de manière globale. Les aspirations des hommes ne peuvent être comblées par des opérations industrielles insuffisamment solides.

C'est pourquoi les principes de décentralisation de la région parisienne, de développement, et de conversion régionale ont été appliqués de manière souple. Les entreprises dont l'objet correspond à la vocation internationale de Paris, dont le départ aurait causé un grave problème d'emploi dans la région parisienne, ou dont la main-d'œuvre ne peut se recruter qu'à Paris, ont été autorisées à y rester ; des projets qui soulevaient les espérances locales mais comportaient trop d'aléas industriels, et dont l'échec aurait eu des conséquences plus nuisibles que le problème initial à résoudre, ont été abandonnés ; de même, sauf rares exceptions, l'Etat n'a pas accordé son soutien à des opérations dont la solidité financière ne pouvait être prouvée. Cette méthode a permis d'éviter des déceptions, et de s'assurer que les créations d'emplois encouragées par l'Etat étaient durables.

Le même empirisme a permis d'améliorer progressivement le système d'aides qui a à faire face aux problèmes de sous-emploi dus aux mutations agricoles comme à ceux nés de l'évolution des structurations industrielles : ainsi la différence de traitement entre les problèmes de conversion et ceux du développement a été supprimée, tandis qu'une distinction était faite entre les zones appelant des actions de longue haleine et celles moins structurellement déséquilibrées, et qu'après d'autres améliorations en détail, une procédure déconcentrée, concernant les 3/4 des dossiers, était mise en place pour l'attribution des primes.

Il faut cependant constater que si la Datar a fait preuve de souplesse devant la variété des problèmes régionaux il n'en a pas été de même face à la diversité des types d'industries capables de réussir l'industrialisation de la province. Ainsi c'est le nombre d'emplois, avec un plafond relativement bas d'investissement par emploi, qui est subventionné. Or le système est inadéquat pour les industries lourdes. En outre, la modernisation de nombreuses petites et moyennes entreprises passe par le développement de leur équipement et n'a généralement pas pour corollaire l'augmentation rapide de leur effectif. Ainsi les entreprises fortement consommatrices de capital, pourtant essentielles pour garder durablement un potentiel industriel régional, sont-elles amenées à pratiquer leur propre politique d'aménagement, et à prendre leurs distances vis-à-vis de celle de l'Etat, lorsque ses incitations n'ont plus pour elles qu'une importance marginale.

L'Etat s'est attaché à une vision ample des problèmes d'aménagement. Très rapidement il a mené la politique d'industrialisation en parallèle avec son complément indispensable, celle du développement des services tertiaires et des équipements publics d'infrastructures. Il a conçu des projets d'industrialisation de grande ampleur, et cherché dans des régions minières ou textiles, ou dans des régions dont l'activité industrielle devait prendre le relais des activités agricoles, etc., à résoudre le problème de la synchronisation des suppressions d'activités anciennes et des créations d'emplois de remplacement. Ailleurs, l'Etat n'a pu méconnaître les « accidents » qui appellent des interventions rapides, et dans certains cas, il a adapté ses aides à la solution de problèmes très localisés,

et tenté de faire face aux situations de chômage nées de la fermeture inopinée d'établissements dans des zones fortes sur le plan industriel.

Les pouvoirs publics paraissent cependant moins à l'aise devant ces mêmes problèmes, lorsqu'ils naissent dans des régions où la relève locale est plus difficile à assurer. Ils se montrent, comme les instances patronales d'ailleurs, désarmés pour prévenir des crises très locales de l'emploi, et pour trouver à temps des entreprises désireuses de prendre le relais.

D'autre part, la conception même des aménagements d'ensemble paraît souvent par trop « hexagonale ». Faute d'une politique régionale conçue à l'échelle européenne, proposant des choix en matière de transports, d'énergie, etc., l'industrialisation de la province a été conçue comme française avant tout : ainsi s'explique que des situations de concurrence inutile se fassent parfois jour de part et d'autre des frontières, et que des créations d'emplois justifiées dans un cadre national ne le soient plus après l'ouverture générale des marchés.

Enfin, l'Etat a assuré la continuité de l'industrialisation en développant des procédures d'engagements avec les régions et avec les entreprises. Le caractère interministériel de la Datar lui a permis de faire inscrire dans les PRDE (programmes régionaux de développement et d'équipement) des opérations complexes engageant différentes administrations pour plusieurs années ; et en orientant dans un même sens la réalisation de toutes sortes d'équipements publics, l'Etat a contribué à la définition des vocations régionales.

Mais surtout le développement des contrats de localisation permet de franchir le cap des aménagements « au coup par coup » et d'engager l'Etat et les entreprises également pour plusieurs années, tout en respectant les règles de gestion de chacune. Les régions ont le plus grand avantage à connaître plusieurs années à l'avance les emplois dont elles seront vraisemblablement pourvues, et les entreprises à pouvoir compter sur les équipements publics dans leurs décisions d'investissement. Ainsi peut s'établir un climat de confiance profitable au mouvement d'industrialisation.

Ces procédures comportent cependant une limite, qui tient au caractère d'administration de mission de la Datar, dont les moyens de pression sur l'administration sont faibles au niveau de l'exécution ; des retards et des difficultés ont surgi à maintes reprises pour réaliser dans la pratique les investissements prévus. D'autre part, la Datar doit ménager la liberté tant des collectivités locales que des entreprises elles-mêmes, et l'industrialisation en province porte parfois la marque des oppositions d'intérêt au sein même des régions.

Le constat de l'industrialisation en province doit donc être nuancé ; un certain nombre de griefs sont régulièrement exprimés, généralement au nom de l'intérêt régional ; résumons-les en deux mots :

- l'industrie en province paraît insuffisamment autonome,
- les créations d'emplois en province ne font pas une place plus grande aux travailleurs qualifiés que l'ensemble de l'industrie.

Il ne faut sans doute pas s'en inquiéter outre mesure, car tant la population régionale que l'entreprise qui se décentralise doivent faire l'expérience de la vie industrielle, passer par des phases d'adaptation réciproque, et ne pas surestimer la rapidité avec laquelle la main-d'œuvre peut s'adapter à certains emplois.

Le fait cependant que l'opinion ait conscience de ces insuffisances impose des réorientations : les entreprises sont de plus en plus averties de leurs responsabilités vis-à-vis de leur environnement social, tandis que les régions, mieux assurées de leur originalité, et de leur place dans l'économie nationale et européenne, admettent de moins en moins de se voir imposer une politique industrielle par l'Etat et par les entreprises. Ces deux

faits d'observation récente incitent à rechercher les moyens de donner à l'industrialisation en province une meilleure qualité : il ne s'agit pas de dire que tous les emplois devront être qualifiés, mais que les conditions de travail devront y être meilleures, et qu'ils devront mieux correspondre aux besoins régionaux.

Les conditions d'exercice de l'emploi

M. Poniatowsky, Ministre d'Etat, chargé de l'aménagement du territoire, a manifesté le 30 juillet dernier la volonté de réorienter l'action de la Datar vers la qualité de la vie : le succès de la politique d'industrialisation dépend des conditions sociales de son application. A notre sens cela est vrai à l'extérieur comme à l'intérieur de l'entreprise.

A l'intérieur de l'entreprise : il apparaît que la réussite de l'industrialisation dans les régions qui n'en ont pas une forte tradition, est étroitement dépendante des conditions de travail ; les populations d'origine rurale et les jeunes répugnent aux métiers industriels, même lorsqu'ils y sont formés, si on ne les rend pas attractifs, et précisément c'est au moment de la création d'emplois que la réorganisation des tâches est possible.

Une place plus grande doit en outre être faite aux femmes ; dans certaines régions la création d'emplois doit même avoir pour objectif de satisfaire en priorité la demande d'emploi féminine qu'elle soit ouvertement exprimée (pays de tradition artisanale) ou non (pays sans traditions industrielles). Le revenu des ménages, et donc le revenu régional, peut être augmenté par ce moyen attirant ainsi des services tertiaires développés, sources eux-mêmes d'emplois industriels de qualité.

A l'extérieur de l'entreprise, celle-ci a le devoir de tenir compte de la qualité de vie qui sera offerte à ses salariés et à leur famille pour choisir son lieu d'implantation. Des efforts ont été récemment entrepris dans ce sens par les Pouvoirs publics, qui se rendent compte qu'on ne peut développer l'emploi féminin sans construire des crèches, attirer les cadres sans offrir à ceux-ci des équipements socio-culturels, sportifs et des espaces verts, ou attirer des travailleurs immigrés sans leur offrir des équipements adaptés. Les mondes clos et dépourvus de tous services des anciennes zones industrielles n'attireront plus l'industrie. Corrélativement, les responsabilités des entreprises vis-à-vis de la collectivité leur imposent de tenir compte dans le choix de leur implantation de la distance et du temps de transport entre le lieu de travail et le lieu d'habitat, et, dans les grandes agglomérations, d'associer aux investissements publics en moyens de transport, une plus grande souplesse dans les horaires de travail.

Des emplois conformes aux besoins régionaux

Les créations d'emplois devront également mieux correspondre aux besoins régionaux, c'est-à-dire, renforcer l'identité régionale et stimuler la vie industrielle.

Le renforcement de l'identité régionale signifie deux choses :

- l'une qu'il est souhaitable que les responsables des établissements ou filiales disposent d'un pouvoir de décision réel, en particulier en matière d'organisation du travail et des relations humaines ; ainsi les problèmes d'emplois pourraient être mieux résolus, en conformité avec les traditions régionales,
- l'autre, que les firmes doivent s'intégrer le mieux possible dans la vie régionale ; avoir conscience des perturbations qu'elles occasionnent dans l'équilibre régional de l'emploi, avoir recours à la sous-traitance et aux services tertiaires locaux, former le

personnel de manière à lui permettre de changer éventuellement d'emploi, participer aux responsabilités professionnelles ou politiques locales, etc. Tout cela est plus facile à réaliser lorsque les entreprises ont une autonomie de décision mais dépend avant tout de l'esprit de leur gestion.

Les entreprises auront de plus en plus à contribuer à l'expression d'une vocation propre à chaque région et à sa mise en valeur ; il est donc important qu'elles n'y viennent pas en « colonisatrices ». Bien que leurs objectifs dépassent généralement le cadre régional, ils ne doivent pas lui être contraire.

A charge donc aux régions de savoir attirer les créations d'emplois les plus propres à stimuler la vie industrielle qu'elles désirent : maîtriser leur offre de terrains industriels, créer à temps les infrastructures nécessaires, aiguillonner la formation professionnelle, sélectionner les entreprises pouvant faire figure d'exemples de la vocation régionale, promouvoir de manière significative l'image de leur volonté de développement, etc.

Outre, une évolution sensible des esprits, une telle réorientation des créations d'emplois dans un sens qualitatif repose sur deux conditions :

— la première, que les besoins régionaux soient mieux connus. Les enquêtes statistiques sont actuellement insuffisantes sur le principal critère d'attraction des entreprises : l'emploi. Celui-ci n'est appréhendé qu'au lieu du travail, et non — en dehors des recensements trop espacés pour bien mesurer des évolutions rapides — en tentant de connaître les caractéristiques de la population et ses aspirations. Des interprétations plus fines seraient sans doute possible à partir des données connues de l'offre et de la demande d'emploi. Mais malgré tout la nature et la structure des emplois susceptibles de répondre aux besoins régionaux, exprimés ou non, sont à l'heure actuelle pratiquement inconnus : des femmes d'agriculteurs sont désireuses d'un emploi qui assure le relais d'une activité rurale en déclin ; des jeunes sont contraints d'aller dans une métropole faute d'un emploi correspondant à leur formation ; des travailleurs étrangers sont en passe de devoir quitter la région au terme d'un grand chantier. Au total les demandes potentielles d'emploi restent floues.

C'est en fait la méthode même d'appréciation de l'emploi dans une région qui fait défaut et qu'il serait pourtant nécessaire de définir.

— d'autre part, un plus large recours aux contrats entre Pouvoirs publics et entreprises ; le terme ne doit pas faire illusion car les engagements pris sont, par la force des choses, très limités ; mais l'important est l'échange de vues complet sur les intentions de chacun qui doit présider à la conclusion de ces « accords moraux ». A ce propos, une évolution du système d'octroi des primes de l'Etat apparaît nécessaire pour lui donner plus de souplesse et pour l'adapter à la variété des critères qui permettent de juger de la qualité d'un projet d'implantation d'entreprise : on peut songer à réduire, par exemple, le nombre et la nature des emplois, les conditions de travail offertes à ces emplois, et la construction de l'investissement à la vocation régionale. Cependant il faut se garder de trop raffiner, car le risque est certain de devenir dissuasif au lieu d'incitatif.

C'est pourquoi, en définitive, l'effort de l'Etat pour améliorer l'industrialisation doit sans doute, plutôt que sur des incitations financières trop élaborées, porter davantage sur la qualité de l'accueil qui est fait à l'entreprise et à son personnel (équipements, transports, logements, crèches, etc.), en contre-partie de quoi des assurances doivent être obtenues sur la qualité des conditions internes de travail, comme sur la qualité des relations de la future entreprise avec son environnement. La finalité de l'entreprise nouvelle, humaine autant que productive, s'en trouvera ainsi d'autant mieux orientée vers ce qu'en attend la Société.